



Formation

Semaine découverte de la médiation animale : Avec quel animal, pourquoi, comment ?

Objectifs :

Acquérir les principes et objectifs de la médiation animale.

Se positionner dans sa posture professionnelle

Développer ses connaissances éthologiques et psychologiques pour mieux identifier le rôle de l'animal médiateur

Obtenir les clés pour choisir, évaluer, éduquer et former son animal médiateur : cette semaine est principalement axée sur la sélection du chien médiateur.

Contenu :

Théorie

Définition de la médiation animale - Les objectifs, les moyens, les différents animaux

La présence animale : support relationnel et médiateur ?

Ethique et déontologie : quelle place pour l'animal ?

La visée éducative, pédagogique, occupationnelle, ou thérapeutique... : concrètement ?

L'animal véritable partenaire, confident, rassurant, apaisant

Quel animal pour quel public ?

Le chien médiateur : quelle rôle et définitions des besoins, avantages et contraintes

La sélection de l'animal, l'accompagnement de son éducation et formation

Le chien de la naissance à l'âge adulte : développement du chiot, besoins et conséquences

Principes d'éducation canine adaptée

La médiation animale comme véritable projet professionnel, projet d'établissement

Projet de vie ? Impact personnel, familial

Ethique, déontologie et bienveillance

La posture au cœur de la relation d'aide

L'équilibre du binôme maître-chien

La réglementation et les normes sanitaires et sécuritaire

L'hygiène : le respect des normes

Les atouts et les limites

Les lieux, les contextes, le matériel, méthodologie

Situations réelles : analyses des pratiques

Travaux-pratiques :

Exercices pratiques, ateliers ludiques

Public-concerné :

Tout public s'intéressant à la médiation animale

Méthodes pédagogiques :

Exposés du formateur

Expérimentation, évaluations

Intervenants : Thérapeute assistée par l'animal, spécialisée éthique et gérontologie

Etho-psycho-comportementaliste, psychothérapeute

Educateur canin spécialisé chiens d'assistance et comportementaliste

Psychologue et thérapeute assistée par l'animal

Organisation :

5 jours, soit 35 heures de formation

Dates : du 21 au 25 février 2022

Lieu : inter établissement. Formation possible en intra.

En inter : la formation se déroule dans les locaux du CFPGO (AUDIERNE 29).

Coût : 895 euros TTC (nous contacter pour des financements +35 euros frais de dossiers : employeur – FIF-PL,)

Nous mettons tout en œuvre pour l'accueil des personnes en situation de handicap.





CFP.GO

Centre de Formation

Professionnelle du Grand Ouest

Séminaire de formation

**Semaine découverte de la médiation animale :
Avec quel animal, pourquoi, comment ?**

Locaux CFPGO – 3 lieu dit LESNOAL– ESQUIBIEN (AUDIERNE 29)

FICHE D'INSCRIPTION ET CONTRAT DE FORMATION

A retourner par courrier ou mail à l'adresse de contact indiquée.

DATES : (selon places disponibles) du 21 au 25 février 2022

NOM :

PRENOM :

AGE :

ADRESSE :

ORGANISME OU ETABLISSEMENT :

FONCTION / PROFESSION :

TELEPHONE :

COURRIEL :

Veillez nous contacter pour un financement employeur / OPCA.

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Articles L.6353-3 à L6353-7 du Code du Travail)

Un exemplaire à retourner signé et paraphé à réception.

1 : PARTIES CONTRACTANTES

Nom et Prénom du bénéficiaire :

Adresse :

Ci-après dénommé "Stagiaire"

et

CFPGO Centre de Formation Professionnelle du Grand Ouest – 3 lieu dit Lesnoal à ESQUIBIEN 29770 AUDIERNE

Organisme de formation Siret 12254400066 | NAF 8559A | Numéro de déclaration d'activité : 53 290 89 33 29 (ne vaut pas agrément de l'Etat) représenté par Madame COLIN Christine

Est conclu, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie :

2 : OBJET

Le CFPGO accueillera le stagiaire à l'action de formation suivante:

« Semaine découverte de la médiation animale : Avec quel animal, pourquoi, comment ? »

Le stagiaire s'engage à être présent aux dates, lieux et heures convenus.

Prévention et gestion des abandons : le CFPGO s'engage à contacter le stagiaire s'il ne se présente pas à l'action de formation au lieu et à l'heure prévus ; à signaler l'absence à l'employeur le cas échéant et à en comprendre la raison.

3 : NATURE, DURÉE ET EFFECTIF DE LA FORMATION :

L'action de formation entre dans la catégorie de formation, selon l'Article L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du travail : adaptation, développement et certification des compétences, promotion, prévention, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Nombre d'heures par stagiaire et horaires : 35 heures , 7 heures par jour (8h45-12h30 / 13h15 -16h30)

Niveau requis des stagiaires : secteur médico-social ou éducatif

Objectif : Acquérir les principes et objectifs de la médiation animale. Se positionner dans sa posture professionnelle. Développer ses connaissances éthologiques et psychologiques pour mieux identifier le rôle de l'animal médiateur. Obtenir les clés pour choisir, évaluer, éduquer et former son animal médiateur : cette semaine est principalement axée sur la sélection du chien médiateur.

Le programme détaillé, le cas échéant, de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

4 : ORGANISATION DE LA FORMATION

Organisation : Les stagiaires sont accueillis 15 minutes avant le début du stage. Le formateur rappelle le déroulement de la formation, ses objectifs, présente son découpage pédagogique et l'évaluation des acquis prévus.

Méthode pédagogique : Apports théoriques et pratiques, immersions professionnelles, jeux de rôles et situations réelles.

5: MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Feuilles d'émargement signées par le formateur et par les stagiaires à la demi-journée fournies par l'organisme. Fiche de rapport sur le déroulement de la formation effectuée par le formateur et transmise à l'organisme de formation. Une grille d'évaluation complétée par le stagiaire permet de mesurer le niveau de satisfaction sur le déroulement, le contenu de la formation (accueil, supports de cours, qualité des salles, qualité pédagogique du formateur...) et sur les acquis de formation.

6 : VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation et selon la feuille d'émargement.

7 : DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 7 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

8 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le règlement de l'action de formation s'élève à **895 euros TTC** ; (pour les financements, nous contacter – frais de dossier **35 euros**)

Les droits d'inscription, objet de la présente, s'élève à : 272,00 € net de taxe (Exonération de TVA Article 293B du CGI) correspondant à l'acompte. Celui-ci sera encaissé à la fin du délai de rétractation de 7 jours. (nous contacter pour les financements).

Règlement reçu à ce jour : Aucun Le stagiaire s'engage à verser (rayer la mention inutile) :

- la totalité du prix susmentionné: 895, 00euros. Sur ordre du stagiaire, le chèque de caution peut servir au règlement et est encaissé, au plus tard, au premier jour de formation.

- une partie du prix susmentionné à hauteur de272.....euros, pour un règlement en plusieurs fois. (Ou si une partie de la formation ou la totalité est prise en charge par un organisme) , encaissé après le délai de rétractation mentionné à l'article 7. Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné selon calendrier établi à l'avance - selon souhait du stagiaire (par virement ou chèques, jusqu'à trois règlements – remplir la fiche de modalité de règlement)

- dans le cadre d'un financement, le règlement se fait sur présentation de la facture , une fois l'action réalisée. Si l'étudiant ne se présente pas à l'action de formation sans justificatif, la totalité du règlement est dû.

9 : ANNULATION ET DEDOMMAGEMENT

Passé le délai de rétractation de 7 jours, à compter de la signature du contrat, toute annulation par le client doit faire l'objet d'un écrit (courrier ou mail). Jusqu'à 60 jours avant le 1er jour de stage, le client peut annuler la formation sans frais. Du 59ème jour au 11ème jour, pour toute annulation le client s'engage au versement d'une somme équivalente à 60 % du montant total du prix de la formation à titre de dédommagement. A compter du 10ème jour jusqu'au 1er jour de stage, le versement s'élèvera à 100% du prix de la formation pour tous cas d'absence ou d'annulation (sauf raison médicale, avec justificatif).

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par les opérateurs de compétences.

10 : LITIGES

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de QUIMPER (29) sera seul compétent pour régler le litige.

L'inscription définitive du stagiaire n'intervient qu'après la signature par celui-ci du contrat de formation conformément à l'article L. 6353-2 du code du travail. Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par le stagiaire et vaut acceptation des Conditions Générales de Vente disponibles dans le livret de formation CFPGO.

Fait en double exemplaire à AUDIERNE,

Le

Signature du stagiaire (ou de l'employeur):

(merci de parapher chaque page)